

Partie 2 | Résumé conseil FMOQ | 29 septembre 2018

Modification des statuts de la FMOQ :

- Le Bureau devient le conseil d'administration (CA) de la FMOQ.
- L'élection du président se fera au suffrage universel.
- Les entérinements des accords-cadres se feront au suffrage universel.
- Création d'un comité de nomination qui va analyser les candidatures pour le poste de président.
- Critères pour pouvoir aspirer au poste de président (2 sur 3) :
 - ▲ Avoir été délégué au conseil pendant 7 ans.
 - ▲ Avoir été président d'association pendant 5 ans.
 - ▲ Avoir été membre du CA pendant 2 ans.
- Fusion des postes de secrétaire et trésorier.
- 5 postes d'administrateurs qui seront élus en bloc pour permettre de nouvelles candidatures et pour éviter de se présenter contre quelqu'un.
- Abolition du comité de planification et de régionalisation.
- Pour déposer une proposition au Conseil, il faudra le faire au minimum 15 jours à l'avance.
- Il y aura encore 3 assemblées du Conseil, mais la forme va changer :
 - ▲ 1 assemblée générale annuelle en décembre.
 - ▲ 2 assemblées consultatives en mai et septembre.

Planification régionalisation | Rétrospective depuis 2008 :

Le Dr Serge Dulude quittant ses fonctions de directeur de la planification et de régionalisation, a dressé une rétrospective de ses 10 années à la tête de cette direction.

- On est passé de 182 à 340 GMF.
- De 2358 à 5833 médecins pratiquant en GMF.
- De 1 556 194 à 4 957 081 patients inscrits.
- Le DSQ a été créé.
- DME : le Québec est maintenant chef de file au Canada grâce au PQADME.
- Plus de 2 000 Médecins font de l'accès adapté.
- Création du GAMF et GACO au lieu que les patients se pointent au sans rendez-vous pour demander un médecin de famille.
- Participation au symposium annuel avec les

étudiants en médecine et speed dating.

- Partenariat avec le Grand Défi Pierre Lavoie.

Autres annonces :

- Le renouvellement des assurances Omnimax se fera les 1ers janvier et si vous avez plus de 65 ans et que vous ne pratiquez plus, vous pouvez continuer dans le régime collectif.
- RBC offre un tarif réduit pour son forfait VIP, gratuit pour les premiers 4 ans. Il faut se présenter en succursale avant le 2 février pour en profiter.
- Frais accessoires : Ne pas facturer un papier d'arrêt de travail ni les formulaires de médicament d'exception au patient.
- Vous pouvez charger le patient pour l'exercice de lésions bénignes pour des considérations esthétiques. S'il y a risque de malignité, facturer la RAMQ.
- Vous pouvez charger un renouvellement de prescription sans visite par fax ou téléphone seulement si vous êtes capable d'offrir un rendez-vous dans un délai rapide en alternative.
- Vous voulez construire une clinique médicale? La FMOQ peut vous aider. Un guide d'accompagnement a été produit avec des ressources professionnelles disponibles.

Formation Continue :

- Les médecins au Québec font en moyenne 23.24 h de formation par année.
- Nouveau règlement du CMQ :
 - ▲ En vigueur à partir de janvier 2019.
 - ▲ Sur une période de 5 ans, tous les médecins devront faire 250 h de formation dont : 125 h reconnues par le CMQ (organisés par le CMQ, FMOQ, CMFC, les 4 universités du Québec) et 10 h d'activités de l'évaluation de l'exercice de la profession.
- PADPC : Nouvelle application mobile facile à utiliser pour ajouter vos crédits et évaluations.
- Webdiffusion disponible : pour les congrès de la FMOQ et portail Caducée
- Ne pas oublier le post test du médecin du Québec : il donne droit à 36 h de formation continue par année et 3 h d'activités de l'évaluation de l'exercice de la profession.